

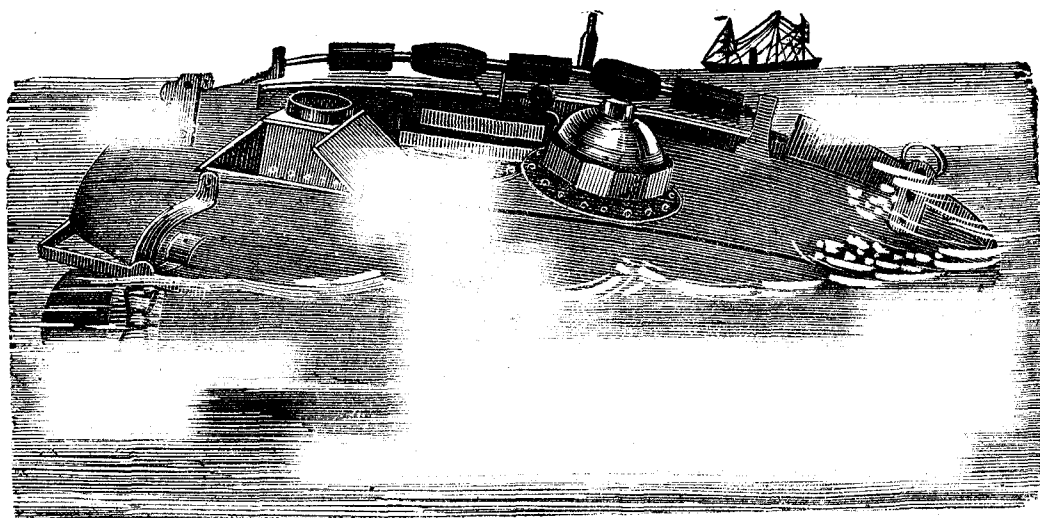
RÉDACTEUR EN CHEF
F. ORDINAIRE
ANCIEN DÉPUTÉ

ABONNEMENTS

Lyon et Départements, six mois 6 fr.
un an 12 fr.

Le Numéro **10** Centimes

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus



Dimanche 24 Octobre 1886

ADMINISTRATEUR
J. BIENVENU

ANNONCES

A l'Agence FOURNIER, rue Confort, 14

Le Numéro **10** Centimes

Le journal est mis en vente le Jeudi matin

LE TORPILLEUR

Organe des Revendications sociales
JOURNAL HEBDOMADAIRE

FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA

Adresser les Correspondances aux Bureaux du journal, rue Ferrandière, 52, Lyon

PAR LA PLUME, PAR L'ÉPÉE

LE DÉPUTÉ BALLUE

SOMMAIRE

La fin du Congrès et les Syndicats ouvriers. — Protestation. — Musée Grévin (politique) : Le Député Ballue — Un Tambour — Silhouette lyonnaise : François. — Mon Commissaire de police. — Une Réforme nécessaire : La loi sur les faillites (suite). — Le Cas du Nouvelliste. — Les Spoliés (suite). — Une Grève en perspective. — Théâtres. — Dernières nouvelles.

LA FIN DU CONGRÈS

et les Syndicats Ouvriers

Nous avons suivi attentivement les délibérations des délégués ouvriers envoyés au Congrès de Lyon par tous les Syndicats de France.

Nous avons constaté que les intérêts des travailleurs avaient été discutés avec un calme exemplaire et que des projets de loi intéressant les classes deshéritées y avaient été élaborés avec franchise et bonne foi.

Nous n'avons pas assisté à ces cohues parlementaires, où des députés, appartenant aux classes dirigeantes, et par conséquent gens bien élevés, se jettent des injures de pois-sarde à la tête, à propos de bottes ou à propos de prières.

Si des divergences d'opinion passionnées se sont produites entre les différents orateurs, qui sont montés à la tribune des Brotteaux, elles étaient franches, inspirées par l'intérêt populaire, et n'avaient rien de commun avec les honteux calculs nés dans les couloirs de la Chambre.

Là, en effet, les questions de personnes, les questions de cabinet priment toutes les réformes que la nation réclame pour vivre en paix, sans être secouée, chaque jour, par une crise politique.

Au Congrès, au contraire, la question sociale a été la préoccupation constante des délégués, et l'amélioration matérielle et morale des masses, en dehors de toute influence de pots de vin ou de places conquises pour les amis et complices, est restée dans les sphères les plus élevées.

L'ouvrier s'est moralisé à mesure que la bourgeoisie se plongeait plus avant dans le borbier d'un égoïsme idiot.

Six questions ont été posées : la Fédération des Syndicats ; la loi du 21 mars 1884, concernant les Syndicats professionnels ; les projets Lockroy sur les Conseils de prud'hommes et le Conseil supérieur du travail ; la limitation des heures de labeur, et enfin la grosse querelle entre le capital et le travail.

Les délégués ont compris qu'il était nécessaire, pour arriver à des réformes sérieuses de fédérer les Syndicats professionnels, quels qu'ils soient, et cela par groupement de dix départements envoyant leurs députés à un Comité central. Cela doit être fait pour reconstituer plus tard la grande Internationale.

Le Congrès a adopté.

Quant à la loi du 21 mars 1884, elle a été reconnue insuffisante et même dangereuse. Les ouvriers demandent que toute réglementation disparaisse, et qu'une simple déclaration à la mairie suffise, sans l'indication du nom des participants.

La liberté remplacera la tutelle de l'Etat, et les travailleurs sont assez sages pour devenir majeurs et ne pas être inquiétés dans leurs agissements.

C'est pour la même raison que le Conseil supérieur du travail au ministère du commerce a été repoussé. De plus, il ne faut pas créer une aristocratie ouvrière dirigeante. Les Syndicats ouvriers fédérés, délibérant librement, suffiront pour résoudre les questions sociales, sans l'intervention des hommes politiques.

La loi sur les prud'hommes est un jouet gouvernemental destiné à des enfants, puisqu'on laisse les patrons libres de ne pas accepter les décisions de cette juridiction.

Le Congrès l'a repoussée.

Il a été constaté ensuite que l'intérêt général exigeait la limitation des heures de travail, à huit heures. On obtiendrait ainsi l'amélioration de la santé des travailleurs, et leur ouvrage serait fait avec plus de goût et de soin. Puis, le temps libre pourrait être employé à élever le niveau moral par des lectures saines, l'étude des questions sociales et à resserrer les liens de la famille.

Enfin, la grosse question a été ré-

solue : les rapports du capital et du travail.

Sur le rapport du citoyen Lavaux, l'assemblée a conclu à la socialisation des moyens de production pour servir d'acheminement vers une société égalitaire, où chacun recevra selon ses forces et ses moyens.

Mais comment arriver à cette socialisation des moyens de production ? Est-ce au moyen de l'association pacifique ou par la force ?

Le citoyen Bonnard s'est prononcé, dans un rapport qui sera imprimé aux frais du Congrès, pour la Révolution dans le délai le plus rapproché possible.

C'est aussi notre avis, et les ouvriers ont autant de droit à s'emparer de l'outillage moderne, que la bourgeoisie en avait en mettant la main sur les biens de la noblesse et en décrétant leur retour à la nation.

Mais ceux qui veulent sérieusement cette Révolution nouvelle doivent pratiquement la préparer, en en démontrant l'utilité aux esprits timorés ; en faisant serrer les rangs de tous ceux qui sont exploités, et non pas procéder en divisant les prolétaires et en effrayant la masse ignorante par des manifestations intempestives et enfantines, pour ne pas dire coupables, en face du but à atteindre.

Aussi, nous regrettons profondément l'incident qui s'est produit à la fin du Congrès et qui, du reste, a été désavoué par la Commission d'organisation et par la généralité des délégués.

Nous voulons parler de l'apparition d'un drapeau rouge tiré d'un coin de la buvette où ceux qui l'ont apporté avaient pris soin de le cacher, et de la laceration d'un étendard aux couleurs nationales, sans intention néanmoins — nous voulons le croire — d'insulter la République.

Le drapeau rouge se déploie dans la rue, sur les barricades, au moment des grandes journées, en versant son sang utilement, quand il s'agit de défendre une société opprimée ; mais on n'a pas le droit de l'agiter — sans péril — dans un Congrès pacifique, pour effrayer toute une classe de gens, qui

est prête à prendre place dans les rangs des travailleurs.

C'est là vouloir faire du bruit ; attirer les colères des ignorants et les lazzi des réactionnaires sur un Congrès dont les délibérations ont été excellentes de tous points.

La Commission d'initiative a protesté.

Nous l'en félicitons.

F. Ordinaire.

PROTESTATION

Nous recevons de plusieurs délégués des explications sur l'incident qui a terminé les travaux du Congrès.

Il avait été convenu que, pour ne froisser aucune opinion, on se rallierait aux couleurs nationales, et qu'aucun autre emblème ne serait arboré. A la dernière heure, quelques révolutionnaires lyonnais ont voulu passer outre, et, sans aucune démarche auprès de la Commission, ont introduit, en les cachant, deux drapeaux rouges dans la salle. Ces drapeaux ont été enlevés par un membre de la Commission exécutive qui ne faisait que suivre le mandat qui lui avait été donné et qu'il avait accepté d'avance. La Commission regrette qu'un pareil incident soit venu terminer les séances du Congrès, qui s'étaient jusqu'alors passées d'une façon si correcte et si pacifique.

La protestation ci-dessus est la meilleure réponse que nous puissions faire à « l'ange du désordre » qui a troublé les derniers instants du Congrès.

Il suffit de l'enregistrer pour réduire au silence tous les organes réactionnaires, qui ont voulu rendre les délégués ouvriers responsables des excentricités d'une minorité inconsciente et aigrie.

Les applaudissements, qui ont accueilli l'étonnante manifestation dont nous avons été les témoins, partaient des galeries, et ils étaient plus bruyants que nombreux.

Les syndiqués y sont restés étrangers ; plusieurs ont même sifflé la laceration du drapeau national.

MUSÉE GRÉVIN (POLITIQUE)

Le Député Ballue

En ce temps-là, M. Ballue allait atteindre l'âge de dix-huit mois.

Il n'était pas encore décoré, mais il marchait déjà tout seul. Et comme il marchait bien !

On devinait, au premier coup d'œil, que ce jeune gaillard ferait son chemin.

Il parlait aussi, car il était précoce en toute chose. Et comme il parlait déjà posément, pertinemment, élogieusement et surtout longuement à propos de n'importe quoi !

Sa nourrice émerveillée avait deviné, dès lors, que son poupon serait quelque jour membre de la commission du budget.

Donc, le jeune Ballue allait avoir dix-huit mois. C'était un peu avant le premier de l'an de grâce 18... Chut! Pas d'indiscrétion!

M^{lle} Pierson, de la Comédie-Française, s'est abandonnée, la semaine dernière, aux accès d'une colère toute Sarah Bernhardt contre un pauvre reporter qui avait eu la malencontreuse idée de vérifier si c'était le cap de la quarantaine ou celui de la cinquantaine que venait de doubler la jeune pensionnaire de la rue Richelieu; et sur la scène politique on trouve parfois autant de coquetterie et de susceptibilité chatouilleuses que sur les planches des petits théâtres ou des grands.

La veille de ce jour de l'an, dont le millésime importe peu, le petit Ballue vit arriver la bonne fée sa marraine — car il va de soi qu'un enfant si bien doué ne peut pas avoir eu pour marraine une simple mortelle comme le commun des marmots.

La fée Opportune — c'était le nom de la marraine en question — dit à son filleul: « Voilà le bonhomme Janvier qui va venir avec sa hotte pleine de joujoux pour les enfants sages; demande-moi, mon bichon bichonné, ce que tu veux pour tes étrennes. »

Alors, l'enfant sans hésiter une seconde: — Ze veux un sous-secrétariat au ministère de la guerre, moi, na!

Mais le pouvoir des fées a des limites, si la bonne volonté d'une marraine n'en connaît pas, et le jeune Ballue, qui commence à blanchir, attend toujours son sous-secrétariat.

Depuis des années et des années, à travers toutes les phases de son existence, dans toutes les situations qu'il a traversées, en tout temps, en tout lieu, ce désir insouvi a poursuivi l'infortuné.

C'est pour lui une idée fixe, une obsession constante à laquelle il n'a jamais pu s'arracher. Sur les bancs de l'école, au lycée, au régiment, dans le journalisme, au Conseil général du Rhône, partout il a porté avec lui cette ambition qu'il nourrit depuis qu'il est sevré.

L'âge n'a fait qu'exaspérer le mal, arrivé à sa dernière période maintenant que M. Ballue est membre de la Chambre des députés.

La monomanie est bien nettement caractérisée: elle est incurable.

Seul, peut-être, M. Jules Ferry serait capable de la guérir. Mais les circonstances ne paraissent pas favorables pour entreprendre le traitement; et avant qu'elles le deviennent, qui sait si M. Ballue n'aura pas été dévoré tout vivant par son ambition?

Cette passion est comme les fauves que Bidet fait travailler en cages: on la dompte ou elle vous mange. J'ai vaguement l'idée que M. Ballue sera mangé.

Tout le fait présager, car la lutte n'est vraiment pas égale entre lui et son ambition. Il a voulu lui résister quelquefois, il n'a jamais pu. Elle l'a toujours entraîné et elle l'entraînera toujours.

Dans la collection de ses articles publiés à Montpellier et à Lyon, on trouverait plus d'une profession de foi radicale et socialiste, plus d'une déclaration d'amour à la classe ouvrière, plus d'une réclamation en faveur de l'amnistie tombées de la plume de M. Ballue, et cependant il a posé sa candidature contre un vétérinaire du socialisme, Félix Pyat. Il l'a posée contre l'ouvrier Rogelet, il l'a posée contre Blanqui dont l'élection signifiait le retour en France de tous ceux que les conseils de guerre versaillais avaient jetés sur les plages arides de la Nouvelle-Calédonie.

C'est que Rogelet, Félix Pyat, Blanqui masquaient le but dont l'ancien conseiller général du Rhône ne détournait pas les yeux.

Qui veut la fin, veut les moyens. Et le moyen de devenir sous-ministre, c'est d'abord de se faire nommer député.

M. Ballue, qui était à l'armée de Paris pendant le siège de 1871 et qui a servi avec distinction à la tête d'un bataillon de zouaves, a dû conserver, comme patriote et comme soldat, un poignant souvenir de l'année terrible. Il est certainement de ceux dont la pensée se tourne le plus souvent vers la trouée des Vosges, d'où l'ennemi nous guette, nuit et jour, depuis quinze ans. Il sait combien il faut maintenant augmenter le nombre des poitrines pour dresser un rempart vivant sur la route que protégeaient jadis Metz et Strasbourg, et cependant il a voté, dans cette dernière et fatale session, tous les crédits du Tonkin.

A la suite de Jules Ferry, il jetait sans compter les hommes et les millions dans les rizières de l'Indo-Chine, sans penser qu'un

jour, un jour prochain peut-être, nous aurons besoin pour défendre la Champagne, de toutes ces ressources follement gaspillées dans une entreprise stérile.

Singulière façon de se préparer au rôle d'un sous-organisateur de la victoire et d'un Carnot au petit pied!

Comment expliquer aussi la campagne menée au Congrès par M. Ballue contre la réélection du président Grévy et en faveur de ce déliquescence, appelé Henri Brisson?

Qu'une idée comme celle-là vienne à germer sous le crâne de M. Marmonnier, on le conçoit. Mais M. Ballue n'en est pas encore là!

Il marche le jarret tendu, le buste sanglé dans la redingote comme dans un uniforme, la tête droite et les yeux à quinze pas. Ses moustaches en pointes, comme une paire de fleurets, soulignent l'expression un peu dure de son visage. Mais l'ensemble, néanmoins, conserve un certain air de jeunesse et d'élégance militaire, en dépit d'un peu de raideur dans la tournure.

Les yeux, de couleur indécise, ont ce reflet métallique qu'on observe dans le regard de tous les ambitieux. Les cheveux, autrefois noirs, et maintenant légèrement argentés, sont coupés comme ceux d'un sous-lieutenant et séparés par une raie médiane, qui forme de chaque côté du front deux bandeaux coquettement arrondis.

Eh bien! c'est peut-être cette allure juvénile qui a fait tort à M. Ballue.

Quand un radical veut se faire accepter dans le monde où l'on gouverne, il ne lui suffit pas toujours d'avoir coupé sa queue, il lui faut encore parfois raser sa chevelure. Le sacrifice de deux bandeaux, si gracieux qu'ils soient n'est rien, quand il s'agit de la carrière d'un homme politique, et il serait vraiment trop pénible pour le député du Rhône, de se dire un jour que s'il n'a pas été nommé sous-secrétaire d'Etat, la chose n'aurait tenu qu'à un cheveu.

Ixe.

UN TAMBOUR

M. Jantet (Lucien pour les dames) et son patron ventripotent n'ont pas répondu à l'article que nous avons intitulé « L'âne » dans notre dernier numéro.

Ils se sont figurés sans doute que nous voulions battre la grosse caisse sur leurs dos et nous faire ainsi une réclame.

Telle n'a pas été notre intention, nous avons aimablement dit la vérité; mais en tous cas, nos lecteurs avoueront que si nous avions eu cette idée, nous n'aurions pas pu choisir une peau plus retentissante, une vraie peau de tambour.

F. O.

SILHOUETTE LYONNAISE

FRANÇOIS!

Notre héros, nous nous empressons de le dire, n'a rien de commun avec le père François, savourant sous la tonnelle le jus de la treille, sinon une certaine similitude professionnelle. Si nous l'appelons par son prénom, c'est que nous sommes persuadé que les lecteurs du *Torpilleur* mettront son nom à la suite.

Au surplus, pour leur faciliter la tâche, disons que son grand nom commence par la même lettre que son petit.

C'est un village du Maconnais qui l'a vu naître; la légende ne nous dit pas si les cloches sonneront avec éclat à son arrivée dans le monde; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'âge où d'autres se faisaient embastiller pour défendre la liberté, François faisait retentir les airs des

Digne, digne, digne,
Digne, digne, don,

bien connus de tous les villageois.

Il fallait le voir le dimanche, le jarret tendu, la lèvre frémissante, le regard hautain, les bras secouant avec fébrilité la corde destinée à mettre en branle la cloche du pays, François était superbe; les filles du village le contemplaient avec amour; plusieurs mères rêvaient un pareil gendre; quant aux gars de son âge, les lauriers de François les empêchaient de dormir.

Songez qu'à celui de sonneur de cloches, notre homme joignait d'autres talents: le dimanche il chantait au lutrin; sa belle voix de baryton se développait avec majesté sous les voûtes de l'église, pénétrant jusqu'au cœur des paroissiennes les moins dévotes.

Tous les villageois prenaient de l'agrément à l'entendre, après les offices, chanter les exploits de quelque vigneron en bonne fortune amoureuse.

Ah! ce petit François, disait-on de toutes parts, la nature l'a comblé de tous ses

dons. C'est le futur curé de la paroisse, disait l'un; il a l'étoffe d'un évêque, disait l'autre; il fera un excellent chantre, s'écriait un troisième. Enfin tout le monde s'accordait à voir en lui un homme destiné à illustrer le village.

Il est de fait qu'ils ne se trompaient qu'à moitié, les compatriotes de François; le petit sonneur de cloches a fait son chemin, mais pas celui dans lequel on l'avait tout d'abord engagé.

La conscription étant venue le cueillir dans l'exercice de ses fonctions, il laissa là ses cloches pour une arme qui, pour faire moins de bruit pouvait, entre ses mains robustes, être plus utile au pays, et telle est l'influence salutaire de la vie militaire, que François, la guerre terminée, rentra dans ses foyers complètement transformé.

Plus de sympathie pour ces cloches qui faisaient le bonheur de son enfance; la *Marseillaise* convenait désormais mieux à son tempérament que le *Domine salvum fac* du lutrin, et les strophes de la magnifique chanson, *La Côte-d'Or*, souvenir des victoires remportées par les Garibaldiens en Bourgogne, faisaient tressaillir les fibres de son cœur désormais éveillé.

Un beau jour il planta là cloches et lutrin et s'embarqua pour notre ville; les adieux furent tendres; tandis que les trois quarts du village versaient un pleur sur sa carrière brisée, la partie intelligente se félicitait de sa conversion.

Ses débuts à Lyon furent difficiles, mais son opiniâtreté triompha de tous les obstacles. Embauché comme ouvrier tonnelier chez un personnage bien connu, François consacrait consciencieusement la journée à son travail et ses heures de loisir à la politique. Cela ne convenait pas, paraît-il, à son nouveau patron, qui choisit un prétexte inqualifiable pour se priver de ses services.

Sa sortie de cette maison fit même du bruit dans le monde politique, quelques membres du Comité central, dont François faisait partie, essayèrent de profiter de cette circonstance pour le salir. Il sortit triomphant de cette épreuve, et ce fut justice, car, quels que soient ses travers, son honnêteté est à l'abri de tout reproche.

Lorsque, les moments difficiles passés, la démocratie lyonnaise se scinda en deux fractions, François se rangea du côté le plus avancé. Il fut un ardent militant et contribua sérieusement à acclimater dans notre localité, passablement routinière, sinon une doctrine socialiste, du moins le principe.

Se souvenant des outrages dont il avait été lui-même abreuvé, Bonnet-Duverdier n'eut pas de plus vaillant défenseur.

Une pareille attitude pendant près de dix années consécutives, le signalait à l'attention de ceux qui avaient été les témoins de ses constants efforts. Une section municipale se trouvant libre dans un quartier populaire, tous ceux qui pouvaient, au même titre que lui, briguer les suffrages, s'effacèrent pour lui en faciliter l'accès. On passa l'éponge sur le passé pour ne se souvenir que des services rendus et de ceux qu'il pouvait rendre au Conseil municipal qui ne comptait, à cette époque, que des Centraux.

Le succès couronna les prévisions: François fut élu; pendant la première année, on n'eut qu'à se féliciter de son choix; doué d'une remarquable perspicacité, d'une intelligence vive et d'un caractère excessivement pratique, François ne laissait jamais escamoter les questions ni traiter sous le manteau de la cheminée les grands intérêts de notre cité.

Un pareil conseiller, aussi ferme qu'indépendant, n'était pas sans gêner notre municipalité opportuniste; aussi, ne cherchait-on qu'un prétexte pour tâcher de le ridiculiser. On crut l'avoir trouvé en le nommant rapporteur de sa propre proposition, tendant à la suppression de l'octroi.

Nos opportunistes se disaient que François dont l'instruction n'est pas parfaite, se tirerait fort mal de la rédaction d'un rapport sur une question aussi importante; mais leur espoir fut déçu, car trois semaines après sa nomination, il présentait un rapport plein de clarté, prouvant par $a + b$ que l'octroi, cet impôt vexatoire, pouvait être parfaitement remplacé par un plus équitable.

Le mandat expirait; de nouvelles élections furent nécessaires. Le mode en était changé; au lieu de voter par section, c'est par arrondissement que les électeurs devaient aller aux urnes. François se présentait avec un bagage assez complet; c'est à ce moment que les travers de son caractère se produisirent.

Justement influent dans son arrondissement, il s'efforça de constituer une liste médiocre; il fit écarter, sous un prétexte ou

sous un autre, tous les noms de nature à lui porter ombrage: il voulait être le soleil et n'avoir autour de lui que des satellites. Cela ne lui réussit point, la liste échoua tout entière et, quinze suffrages de moins, lui-même restait sur le carreau.

Eh bien! nous le disons en toute connaissance de cause, cette défaite, qui a été la dégringolade du parti radical socialiste, lui incombe tout entière.

François, qui s'est si bien affranchi de son éducation primitive, en a néanmoins conservé l'orgueil et l'irascibilité qui en sont le fond. Il n'y a de bon que ce qu'il propose; toute initiative n'émanant pas de lui ne vaut rien.

Soutenu par quelques citoyens plus braves qu'instruits, il monta à l'assaut de toute personnalité naissante; on n'est bien avec lui qu'à condition d'être en sous-ordre. Ne s'étant pas senti de vocation pour être le curé de son village, il veut être le grand électeur de la Guillotière.

Le Comité, c'est lui. Il est à la fois l'élève et l'élève; les militants guillotinés ne sont là que pour copie conforme. S'il en était autrement, François démissionnerait, et dame! devant l'ombre de cette épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes, les braves gens, qui composent le Comité n'y résistent pas. Ils s'inclinent devant ses décisions supérieures; mais le peuple, qui n'a pas de ces scrupules, s'est déjà chargé aux élections législatives dernières, d'apprendre à François qu'il n'a pas renversé les monarchies et les monarchies pour rétablir des petits tyrans de quartier, et voilà comment François, promettant tout petit d'être quelqu'un, n'aura été que quelque chose.

Bertal.

MON COMMISSAIRE DE POLICE

J'espère que son enquête sur les journalistes est terminée, et qu'il est enfin édifié sur le bruit que je ne fais pas à mon domicile, les personnages femelles que je n'y mène point et les scandales que je ne cause pas dans mon quartier.

Depuis l'avertissement qu'il m'a adressé de passer à son cabinet « pour affaires me concernant » et la visite d'un des sous-ordres qu'il m'a fait l'honneur de m'envoyer, je n'ai plus entendu parler de lui.

Qu'il reste coi, et je ne demande pas mieux que de le laisser lui-même en paix.

C'est la grâce que je lui souhaite. F. O.

UNE RÉFORME NÉCESSAIRE

La Loi sur les Faillites

(Suite)

Ce report d'ouverture de la faillite, prévue par l'article 441, est la source d'abus les plus caractérisés.

C'est le grand pivot des opérations du syndic, quand il n'y a pas d'actif et même quand il y en a.

Avez-vous vendu au failli, il y a un an, deux ans, trois ans, des marchandises? En avez-vous été payé?

Allons! rapportez à la masse le prix que vous en avez touché. Vous ne deviez pas ignorer qu'au moment où vous traitiez, il était en état de cessation de paiement.

Mais!... « Ne discutez pas, vous dit le syndic, tenez, lisez le jugement de report d'ouverture. Votre opération commerciale se place justement à une époque postérieure à la cessation de paiement du failli ou à son premier protêt, ou même dix jours avant. » Et vous êtes condamné, si vous êtes récalcitrant. Vous comparez devant le juge-commissaire, le syndic déplaie sa grande serviette, montre l'expédition de son jugement de report, en indiquant sa date, lit l'article 441, quelquefois l'article 447 du Code de commerce, le juge opine de la tête et du bonnet, et c'est jugé.

A un autre! à un autre!..., dit le juge, et la comédie continue avec autant de rapidité qu'en met le syndic à appeler ses adversaires et à les juger, non; à les faire juger; j'oubliais qu'il n'était pas magistrat.

Ah! c'est que le temps est précieux à MM. les syndics. Il faut aller vite. Les créanciers sont si intéressants! Aussi, les voyez-vous, ces syndics, toujours pressés à apposer les scellés, à les lever, à inventorier, à vendre les hardes, les mobiliers, les marchandises, les matériels, les agencements, les ustensiles, les brevets, les valeurs à lots ou sans lots, les titres, les créances, les immeubles; à tirer les traites, à faire les rentrées, à encaisser, encaisser

toujours, et à discuter pour payer, et surtout pour ne pas le faire.

C'est pourquoi ils rendent de si utiles services à la « *gent commerciale* » et à la magistrature consulaire, à laquelle si souvent ils ont le toupet de dicter ses décisions, quand ils ne les rédigent pas eux-mêmes !

Et ce n'est pas seulement le prix touché par vous des marchandises que vous aviez vendues au failli pendant la période « *critique* » que vous devez rapporter à la faillite ; mais c'est encore les intérêts, les accessoires et les frais ; bien heureux, estimez-vous tels ? si vous n'avez pas encore à payer d'honoraires — j'allais dire au syndic — pour n'être pas tenu de rapporter davantage ou plus que vous n'avez reçu.

Allons ! c'est très bien, mais les traites que m'a données le failli ? pendant cette « *période critique* », mais les cessions qu'il m'a faites, mais les compensations des dettes qui se sont opérées entre nous ; les donations qu'il m'a consenties, mais les nantissements, les gages, les antichrèses, les hypothèques, les contrats d'assurances sur la vie, constitués à mon profit ? « *Quid??* »

Vous avez pensé dormir tranquilles, avoir bien géré vos intérêts, conservé votre patrimoine et celui de vos enfants, avoir été vigilant, prudent comme peut l'être « le meilleur père de famille » j'allais dire, le meilleur commerçant lyonnais « *quando Athenæ florere* ». Eh bien ! vous vous êtes trompés.

Lisez l'article 446, lisez l'art. 447 du Code de commerce, c'est plus que le *Torpilleur*, le fulminate de mercure, de platine, la mitraille !

C'est l'arsenal où sont renfermés tous les engins de destruction et de nivellement pour la sauvegarde du principe d'égalité, entre les membres de la collectivité, qui s'appelle *la Masse*. (Art. 445, 446, 462, 487, 490, 526, 523, 543, 544, 546, 548, 552, 554, 555, 556 et 576, même Code. (A suivre.)

Le Cas du « Nouvelliste »

Les rédacteurs du *Nouvelliste* sont des jésuites de robe courte qui laissent deviner leurs intentions, aussi bien qu'une jolie femme laisse entrevoir ses mollets par un jour de pluie.

Dans son numéro de mardi, 19 octobre, ils se réjouissent de la réception faite, à Monza, par ce parpaillot de Humbert au comte de Paris !

Voici les termes dont se sert le reporter de la feuille bénie par le pape, comme l'*Union générale*. — 57,500 francs par an pour faire monter les actions destinées à ruiner les gogos de Lyon — :

« Cette entrevue a été ce qu'elle devait être, empreinte de la plus grande cordialité.

« Tenez pour certain, dans tous les cas, QUE CE QUI S'EST PASSÉ ENTRE LE ROI HUMBERT ET SON HÔTE n'a pas été mis à la portée des journaux républicains. »

Il est impossible d'avouer plus naïvement que les princes de la famille d'Orléans ont oublié Valmy et vont mendier, *au midi comme dans le nord*, les fourgons étrangers pour rentrer sur le sol de la patrie mutilée. O les dignes descendants des émigrés de Coblenz !

Mais ce n'est pas tout ! Comme de bons catholiques s'étonnent de cette visite au roi, qui détient le pape « sur la paille humide des cachots », il ajoute — cet excellent *Nouvelliste* — pour apaiser les consciences indignées :

« Il est inexact que le comte de Paris fera sa première visite au pape, lors de son voyage à Rome. Ceux qui parlent ainsi se trompent évidemment.

« Le prince a déjà visité Sa Sainteté, il y a plus de deux ans.... Cet acte de déférence envers le chef de l'Eglise est donc chose accomplie ! »

C'est bien assez pour le descendant de Philippe Egalité d'avoir une fois dans sa vie éprouvé la jouissance de baiser « la mule papale. »

Il ne faudrait pas risquer de se brouiller en jouissant sous une seconde visite, avec un monarque peut-être allié avec la Prusse, et qui par la situation stratégique de l'Italie, nous gênerait beaucoup en cas d'une guerre contre les Allemands.

Allez, Messieurs du *Nouvelliste*, vous qui criez contre l'Internationale rouge des travailleurs pacifiques, vous êtes bien de cette Internationale noire qui, sur les ruines de la patrie, élèverait des bûchers pour brûler ceux qui veulent la civilisation et le bonheur de l'humanité !

Périssent la République et la France, au nom du Sacré-Cœur ! F. O.

LES SPOLIÉS !

(Suite)

A la suite des articles parus dans nos précédents numéros, nous avons reçu la visite et les remerciements de nombreuses victimes de la *Banque de Lyon et de la Loire*, la plupart ruinés par les manœuvres d'escroquerie, les vols et détournement commis au préjudice du public et au leur par les soi-disant administrateurs.

Certaines d'entre elles nous ont remis, avec prière de les insérer, copie des nombreuses plaintes déposées, tant entre les mains de M. le Procureur général à Lyon, qu'entre celles d'autres membres du parquet, et les réponses qui y ont été faites.

Il résulte de ces réponses que la tranquillité des auteurs de tant de ruines ne saurait plus être troublée par l'action du ministère public. Cette action est épuisée en tant que poursuites nouvelles. C'est ce que nous examinerons plus tard.

En attendant, nous nous faisons un devoir d'insérer, pour aujourd'hui, la première de ces plaintes qui est du 27 août dernier.

La voici :

« Monsieur le Procureur général, à Lyon, « Les soussignés ont, avec la plus entière confiance en votre esprit d'équité et de justice, l'honneur de déposer entre vos mains la plainte suivante contre les administrateurs de la *Banque de Lyon et de la Loire*.

« La lumière a été longue à se faire sur cette ténébreuse affaire dont la justice s'occupe depuis près de cinq ans.

« Aujourd'hui, il ressort d'une manière évidente, certaine, des débats des nombreux procès civils et correctionnels, que les auteurs de la banque de Lyon et de la Loire, ont accumulé faux sur faux, mensonges sur mensonges, délits sur délits ; qu'ils ont en toute connaissance de cause et avec préméditation violé toutes les impérieuses et sages prescriptions de la loi du 24 juillet 1867 sur la constitution des sociétés anonymes ; que par suite, ils ont réussi à créer, à émettre, puis à vendre frauduleusement avec une majoration considérable, par suite de l'obtention du concours des agents de change, des milliers de titres absolument faux.

« Et cependant, jusqu'à présent du moins, les victimes de tels agissements, qui se sont placées sous l'égide de la loi, et en ont appelé devant les tribunaux civils et correctionnels pour obtenir réparation du préjudice incontestable qui leur a été causé, ont été cruellement déçues après avoir été indignement trompées !

« Cependant la justice est égale pour tous !..

« Aussi, ne peuvent-elles se résigner à croire que, devant les révélations de plus en plus graves produites par les nombreux débats, l'impunité restera acquise à des gens qui ont causé tant de ruines et qui s'en sont enrichis.

« Ils ont l'honneur de vous remettre un exemplaire du rapport de l'expert Flory judiciairement commis par M. Rigot, juge d'instruction, ensuite d'une ordonnance rendue le 25 février 1883, rapport qui a été déposé le 29 mars de l'année suivante, mais dont ils n'ont pu avoir connaissance que depuis peu.

« Aux pages 145 à 163, vous voudrez bien y lire que les 15, 17 et 19 décembre 1881, les administrateurs de la banque de Lyon et de la Loire ont acheté pour leur compte personnel 13,000 actions de la dite banque, qu'ils ont revendues à un sieur de Nermond ; que la différence entre le prix d'achat et celui de la vente constituait des bénéfices excessivement importants qu'ils devaient encaisser ; que par l'abandon d'une prime variant de 20 à 100 francs, de Nesmond a pu renoncer à ses achats, de sorte que les administrateurs, la baisse survenue, ont dû garder ces titres pour eux, et, au lieu des bénéfices qu'ils comptaient réaliser, ont subi une perte de 14,510,888 fr. ; que cette perte ils l'ont couverte en prenant dans la caisse de la Société cette même somme, et en mettant à la place.... leurs faux titres, lesquels avec d'autres expliquent le nombre de plus de 22,000 en caisse lors de la cessation des paiements.

« N'y a-t-il pas là abus de confiance, détournement ou vol qualifié ?

« Ruinés, pour la plupart complètement, par ce fait, les soussignés croient qu'il y a l'un et l'autre, mais s'en rapportent à vous, Monsieur le Procureur général, quant à la qualification à donner au fait spécial, qu'ils croient de leur devoir de vous signaler.

« Et point à noter : le capital social versé était à ce moment de 12,500,000 fr. Il s'ensuit que lesdits se sont non seulement appropriés, en le détournant, tout l'argent de leurs co-associés, mais encore celui des déposants, jusqu'à concurrence de deux millions de francs.

« Pour payer cette dette personnelle, Duplay, Manhès (ce dernier décoré depuis) et autres, prennent tout l'argent en caisse, et celui des actionnaires et celui des déposants, plus de la valeur du capital versé ! Y a-t-il besoin de chercher ailleurs la cause de la ruine de la Société ? Et le préjudice causé aux soussignés a-t-il besoin d'aucune autre démonstration ?

« Aussi, espèrent-ils que, malgré les nombreuses et puissantes influences qui ne vont pas manquer de s'agiter, vous donnerez à leur juste plainte toute la suite que sa gravité comporte, se réservant de se porter parties civiles en temps et lieu, et obtenir la réparation du préjudice très certain qui leur a été causé.

« Ils vous prient d'agréer, etc. »

Suivent les signatures.

Un vol de 14,000,000 et plus !! aurait donc, au dire d'un expert choisi par la justice, été commis à Lyon. Et par qui ? Par la fine fleur du cléralisme et de la réaction !

Mais nous sommes en République et non plus sous un régime de bon plaisir. Ne s'inspirant donc que de la loi et du principe d'égalité des citoyens, la justice va poursuivre son cours et frapper les auteurs s'ils sont coupables, absolument comme s'il s'agissait de simples et vulgaires voleurs.

Que disons-nous ? Bien mieux ! Car on ne saurait trouver chez des gens aussi bien élevés que les Duplay, les Benoît Charvet, ex-maire de Saint-Etienne (Loire), les Pierre Manhès (décorés depuis), les Tézenas du Montcel, membre de la Chambre syndicale de St-Etienne, et autres *ejusdem farinae*, le manque d'éducation, l'ignorance ou la misère, qui peuvent jusqu'à un certain point, atténuer, sinon excuser, les actes coupables des voleurs vulgaires.

Et comme en République, d'après Montesquieu, il n'y a point de citoyen contre qui on puisse tourner la loi, quand il s'agit de ses biens, de son honneur ou de sa vie, on peut être certain qu'aujourd'hui on ne saurait, comme autrefois, comparer la justice à une toile d'araignée, à travers laquelle facilement passent les grosses mouches, et où seules les petites se laissent prendre....

Erreur profonde !!

Sous la forme d'administrateurs, les grosses mouches du *Lyon-Loire* ont si bien crevé la toile, qu'ils n'ont jamais été, malgré le dire de l'expert Flory, poursuivis par le ministère public, et qu'ils ne le seront jamais.

Le parquet déclare qu'il ne le peut plus. (A suivre.) Félix.

UNE GRÈVE EN PERSPECTIVE

Ce n'est plus une grève d'ouvriers lésés dans leurs intérêts, mais bien une grève de patrons que nous signalons à l'horizon.

Les appréteurs de Lyon ont signifié aux fabricants en soierie que leurs ateliers seraient bouclés, à partir du premier novembre prochain, s'ils ne s'engageaient à signer avec eux des traités d'une durée de cinq années.

Ces appréteurs redoutent la concurrence de quelques teinturiers, prêts à monter des maisons rivales.

Ils prétendent relever les tarifs, sans s'inquiéter de savoir s'ils vont jeter deux ou trois mille malheureux de plus, sans pain et sans abri, sur le pavé de notre ville.

Ils obtiendraient des fabricants ce qu'ils demandent qu'ils ne feraient qu'augmenter leurs bénéfices, sans augmenter le salaire de leurs employés.

Pauvre Jacques Bonhomme ! F. O.

THEATRES

CONTINUATION DES DÉBUTS AU GRAND-THÉÂTRE

Pour compléter ma revue du personnel de la troupe lyrique, il me reste à parler de quelques artistes avec lesquels nous avons fait connaissance cette semaine.

M. Bérardi cadet, baryton d'opéra comique, ferait sagement d'abandonner le grand opéra, quant à présent du moins. C'est un tout jeune homme, possédant une bonne voix. Actuellement, il manque complètement d'expérience, mais il dit intelligemment, et je pense que quelques années de scène en feront un artiste qui saura se faire écou-

ter. En attendant, le fâcheux est que nous fassions les frais de son instruction. C'est d'ailleurs à quoi semble voué désormais l'opéra de Lyon. Tel qu'il est, je préfère et de beaucoup, M. Bérardi à M. Corpait ; il a, dans tous les cas, sur ce dernier, l'avantage de chanter juste.

M. Isouard est un ténor qui va rendre d'utiles services si Dereims est accepté. La voix est d'une fraîcheur remarquable et elle est suffisamment étendue ; en outre, s'il n'a pas la diction et surtout la tenue de l'excellent Hyacinthe, le timbre est plus agréable et résonne avec moins d'efforts.

M^{lle} Vidal a assurément une voix superbe de contralto, on pourrait même ajouter, sans exagération aucune, que de longtemps nous n'en avons entendue d'aussi belle.

Ce genre est d'ailleurs devenu assez rare. Mais il n'est véritablement pas possible d'admettre que cette jeune fille tiennne l'emploi, à Lyon, étant donné un manque d'habitude de la scène et une absence de méthode tels, que ces défauts qui se trahissent constamment ne sauraient être remplacés par la voix pas plus que par la haute stature de cette demoiselle.

Comme M. Isouard, je crois que M^{lle} Dupont marchant avec M^{lle} Arnaud suppléera avantageusement celle-ci dans certains rôles.

Et maintenant, quelle conclusion tirer de l'ensemble de la troupe ? Je me suis déjà expliqué à ce sujet ; néanmoins je tiens à ajouter que si M. Campocasso a pensé attirer le public avec ses recrues, il s'est fait une illusion comme il en est peu d'aussi fragile.

En effet, il ne suffit pas de présenter de jolies voix ; il faut aussi amener des artistes, et je crois que la plus grande partie des nouveaux venus, M^{lle} Baux, MM. Berlioz et Desmets à part, sont à une distance prodigieuse de ce que nous avons le droit d'exiger, tout en tenant compte des difficultés qu'il peut y avoir à mettre la main sur de bons artistes ; difficultés qu'il ne faut pas non plus exagérer.

J'ai reconnu, et je n'ai pas à dire autrement aujourd'hui, qu'il y a du talent chez plusieurs sujets ; mais il existe chez les autres une insuffisance artistique à ce point caractérisée, qu'il ne faut pas songer à la faire oublier par les moyens vocaux, si séduisants soient-ils.

Le résultat n'est pas douteux : des représentations ternes, sans intérêt et fatigantes.

Je n'ai pas étendu à M. Dereims l'exception que j'ai faite plus haut pour la forte chanteuse et les deux basses chantantes. Ce n'est pas que ce ténor (?) n'ait le talent qui manque à tant de ses camarades ; il l'a, et au grand complet. Mais nous persistons à soutenir que M. Dereims est absolument déplacé dans les rôles de ténor léger et qu'il ne saurait guère figurer que dans quelques opéras mixtes, où nous l'entendrions volontiers, à condition qu'il n'allât pas au delà, sa voix usée et déclassée le lui interdisant d'une façon définitive et ne lui laissant qu'un domaine des plus restreints.

Il est loin, le temps où nous avions le ténor léger Engel. Le grand artiste, car il mérite ce titre, est bien vengé maintenant de l'attitude presque froide qu'il rencontra ici. Aussi, on le garde, à Bruxelles, et, on fait bien.

J'ai parlé de représentations ennuyeuses, M. Campocasso semble vouloir faire encore mieux, car il commence à renouveler son ancien système consistant à se cramponner à certains ouvrages et à nous les servir à l'exclusion des autres.

Il opère en ce moment avec les *Huguenots*, œuvre magistrale, c'est certain, mais qui n'est pas seule ! Quatre fois en une semaine, pas plus. Aurait-il l'intention de continuer avec l'opéra de Meyerbeer jusqu'à ce que l'exécution arrive à un résultat satisfaisant ? A ce compte, nous ne sommes pas au bout, et si les retraites ont été supprimées par M. Boulanger, le *Rataplan* n'est pas prêt de finir.

Chaque semaine, en raison de moyens d'informations tous spéciaux, nous pouvons annoncer à nos lecteurs les spectacles des jours suivants.

Nous connaissons déjà le programme de la semaine prochaine.

Le voici :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, les *Huguenots*.

Le vendredi, les *Huguenots* (demandé par M. Turquet, qui fera tout exprès un nouveau voyage à Lyon).

Samedi, relâche pour répétition générale des *Huguenots*. M. Massart continuera à chanter, tous les jours, en attendant le ténor André, qui arrivera dans quelque temps.

Il ne se presse pas quand même, M. André ; peut-être ai-je eu tort de dire qu'il marche par petites étapes ; je crois plutôt

qu'il piétine sur place. Mais non, vous verrez que M. Campocasso, qui laisse dire, va nous le présenter un de ces jours. Voilà comment on ferme la bouche aux malins ! !

Des Buts.

Dernières Nouvelles

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de nouveaux détails sur la grève des patrons apprêteurs, qui doit s'ouvrir le 25 courant et non le 1^{er} novembre, comme nous le disions plus haut.

Les apprêteurs de Lyon, au nombre de 14, se sont réunis en syndicat, le 8 juin 1886, et se sont constitués en société, sous la raison sociale **Gantillon et Cie**. Il s'agissait de relever le tarif de 40 %.

En face de ces exigences, quelques teinturiers ont pris des mesures pour monter des maisons d'apprêt.

Grand émoi chez Gantillon et Cie ! Le matériel de la Société représente 8 à 10 millions, et un matériel équivalent se créant, déprécierait son outillage et lui enlèverait son travail.

De là, menace de suspendre immédiatement l'ouvrage, si MM. les fabricants n'acceptaient pas un traité très sévère, bourré de fortes amendes et ayant une durée de cinq années.

Nous avouons que la querelle de ces gens, qui vont se battre à coups de millions, nous intéresserait fort peu, s'il ne s'agissait de l'existence même de notre commerce local et, par suite, du pain de plusieurs milliers d'ouvriers.

Que les patrons ne viennent plus nous parler de la concurrence étrangère ruinant notre marché, par suite de la cherté des salaires ; c'est là une bourde colossale ! Qu'ils attribuent plutôt, et ils le savent bien, cette ruine à la concurrence déloyale et désastreuse qu'ils se font entre eux, sur le dos des malheureux, dont ils rognent les salaires, leur laissant à peine de quoi donner le morceau de pain à l'enfant qui pleure.

Eh bien ! Messieurs les apprêteurs et Messieurs les fabricants, ne vous récriez plus lorsque le peuple demande à être mis en possession de l'outillage industriel ; nous n'assisterions

pas à vos luttes égoïstes et féroces, qui tuent notre commerce et jettent les germes de la guerre civile.

Vous n'avez pas à redouter, comme les grévistes de Vierzon l'intervention de la gendarmerie ; mais ayez une crainte salutaire de l'intervention de ceux que vous allez mettre sur le pavé, livrés aux excitations malsaines de la misère.

F. O.

Le Rédacteur-Gérant : F. ORDINAIRE.

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 53.

PIANOS & HARMONIUMS

Choix unique : Erard, Pleyel, Herz, etc. SEUL REPRÉSENTANT LA MAISON BLUTHNER

Pianos à barrage métallique
SPECIALITÉ — RÉPARATIONS
Location depuis 7 fr. — Vente depuis 500 fr.
PROBST, 11, rue Constantine, LYON

BELLE JARDINIÈRE

Succursale de Lyon

COSTUMES ET UNIFORMES

POUR

COLLÈGES et PENSIONS

Complet Tunique, 56 fr. — Complet Veste, 52 fr.
Capote depuis 36 fr. — Pelerine longue, 12 fr.
Casquettes et képis, 3,50 et 5 fr.

CHAUSSURES & ARTICLES DE CLASSE

TROUSSEAUX

LINGE CONFECTIONNÉ

11, rue du Bât-d'Argent, 11

ANGLE RUE DE LA RÉPUBLIQUE

CHOCOLAT CRISTALLISÉ

A cuisson instantanée, garanti pur, supérieur au cacao en feuilles.

Propriété exclusive de la Chocolaterie de l'Univers, LYON

KINNH

Au vin vieux de Bourgogne (le meilleur des apéritifs)

Grande distillerie J.-B. CHAMONARD

A Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire)

Concessionnaire de la grande marque

RHUM SAINT-JAMES

Spécialités : CASSIS DE BOURGOGNE et EAUX-DE-VIE DE MARC ÉGRAPPÉ (Procédé spécial), 7 médailles d'or, argent, etc.

ÉTABLISSEMENT DU D^r COURJON

A MEVZIEU (Isère)

PRÈS LYON

Traitement spécial des maladies nerveuses, paralysies diverses et affections chroniques

SAISON D'AUTOMNE RECOMMANDÉE

Cabinet, rue de la Barre, 14, Lyon

Les lundi, mercredi, samedi, de 3 à 5 heures.

AU

PETIT PARIS

9, Place des Jacobins, 9

BLANC, LINGERIE, BONNETERIE

Spécialité de trousseaux pour pension

Envoi franco du catalogue

HERNIES

Sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. — Conséq. plus de **Bandages**. Par le Dr **GAILLARD**, quai de la Charité, 1, LYON.

CORS AUX PIEDS

Durillons, Œils-de-Perdrix

Guérison radicale en quelques jours par le **BAUME FRANÇAIS de Sonnet**, pharmacien chimiste. — Prix : 1 fr. 50 et franco par la poste, contre mandat-poste de 1 fr. 60, adressé à **M. Sonnet**, pharmacien à Roanne (Loire). — Lyon : Pharmacie Bertrand, pl. Bellecour, 24 ; pharmacie d'Alsace-Lorraine, r. Centrale, 38. St-Etienne : pharmacie Seigle. Annonay : pharmacie Vallette. Aubenas : pharmacie Blache et principales pharmacies.

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

ORGANE DE LA DÉFENSE DES VIGNOBLES

Paraît tous les dimanches à Villefranche (Rhône.)

Adresser demandes d'abonnement au Directeur.

Service spécial contre le

PHYLLOXERA

Sulfure de Carbone

Pals. — Avant-Pals. — Barils en fer

Charrues sulfureuses. — Presseurs, etc

Engrais viticoles

Instruments agricoles et viticoles

Vignes américaines

Adresser les demandes à M. VERMOREL, directeur de l'Agence agricole et viticole de Villefranche (Rhône).

Envoi franco des Tarifs

VALS, S^{ec} du Parc, 45 c. la bout^{lle}, à Lyon

AVIS

Pour cause de démolition, le magasin de vente de la Fabrique de toiles cirées, **R. BERRARD**, qui était rue Granette, 16, est transféré rue de l'Hôtel-de-Ville, 34, Lyon, près le Palais St-Pierre.

Etude de M^e Hippolyte GUICHARD, avoué à Bourgoin, successeur de M^e Reynaud.

VENTE

Par expropriation forcée

D'UNE

FABRIQUE

A TISSER LA SOIE

Avec Maison d'habitation et dépendances
Emplacement, Cour, Terre et Pré
contenant environ 2 hect.

Avec une belle Chute d'eau

Située à Veyrins (Isère)

A proximité du chemin de fer de l'Est de Lyon

Avec ladite fabrique seront vendus, comme immeubles par destination, une machine locomobile, sa chaudière et ses accessoires, transmissions et courroies nécessaires pour conduire la force venant de la chute d'eau, et trente et un métiers à tisser la soie (système Diederichs), qui se trouvent dans l'intérieur de l'usine.

ADJUDICATION

Au Vendredi 12 Novembre 1886

à 3 heures du soir
Devant le Tribunal de Bourgoin

Mise à prix : 8,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e GUICHARD, avoué poursuivant, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal de Bourgoin, où il est déposé.

ON DEMANDE un ou deux associés ou commanditaires, pour une industrie importante en pleine activité. Garantie absolue. S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n^o 8629.

POUR VENDRE OU ACHETER

Un Fonds de

BOULANGERIE

S'adresser à M. Reviron, rue Confort, 12

BOULANGERIE 60 sacs, loc. 300, banlieue.
— Prix : 14,500 fr.

BOULANGERIE angle de rue, fait 35 sacs.
— Prix : 5,000 fr.

S'adresser à M. Reviron, rue Confort, 12.

A VENDRE

Propriété comprenant bâtiments d'habitation, écurie, remise et verrière, sise à Meyzieu (Isère), à proximité de la gare, contenance environ 76 ares.

S'adresser à M^e Millot, notaire, à Meyzieu.

Pâtephosphorée LARDET

Pharm. SINGOUD, pl. des Jacobins

DEGOULET, successeur

Pl. des Jacobins, 1

LYON

Cette pâte détruit rapidement

CAFARDS, RATS

Se défier des imitations. Pot 1 fr. ; demi-pot 50 c. — Expédition franco par colis postal de trois pots contre mandat-poste de 3 fr. 4825

JEUNE HOMME

possédant une belle écriture et ayant été professeur pendant un an, dans un grand collège, demande emploi quelconque. Peut fournir de bonnes références.

S'adresser à l'Agence Fournier, sous le n^o 8495.

A Louer

Château de Châtillon, lac du Bourget, à la porte d'Aix-les-Bains. S'adr. à M. Berthod, notaire à Chindrieux (Savoie). c. o.

Etudes Spéciales

et complètes données par une société de professeurs, pour l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Six mois pour chaque langue. — Traductions et correspondances. — Préparation aux brevets, au volontariat, aux écoles du gouvernement. — Leçons préparatoires pendant les vacances aux élèves des Ecoles et du Lycée.

Rue Grenette, 24, au 1^{er}

LYON

GANTS

Avariés, vendus à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Maison BOULADE-SIRAND

Rue Centrale, 32, Lyon

1146-30 sept.

RAISINS SECS

POUR VENDANGES

CORINTHE et THAIRA, 1^{re} qualité

SARPE ET TRANCHAND

Quai Saint-Vincent, 48

LYON

M^{me} JOURDAIN, Accoucheuse

Cours Gambetta, 38, à l'entresol

Des dérangements de matrice et maladies intestinales des maladies des dames, dits dérangements, chutes de matrice, inflammations intestinales, symptômes, gonflement du ventre, maux de reins, digestions difficiles. — Cabinet de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.

MODES A FAÇON

Deuil Bonnets montés et Chapeaux

PRIX RÉDUITS

Cours de la Liberté, 107

NOUVELLE POMPE ÉLEVATOIRE

J. GONIN, (Breveté S. G. D. G.), 4, Rue Bellecour, Lyon

Cette pompe, d'un prix très réduit et garantie, s'applique à toute sorte de puits et forages, prend l'eau à toute profondeur, l'élève à la hauteur de plusieurs étages. — Utile pour arrosage en cas d'incendie.

LA CHLOROSE & LEUCORRÉE

PERTES BLANCHES, guéries rapidement par l'emploi de l'ÉLIXIR AMÉRICAIN au robinia, composé du Dr Vilaroto de Guatemala. — Dépôt dans toutes les pharmacies et à Lyon, pharmacie LAVOCAT, rue Ferrandière, 42, et à Paris, pharmacie Moppert, rue du Temple, 51.

Maison spéciale de

POSTICHES

Perruques, toupets, tours, cache-folies, nattes, etc. Prix très modérés.

Maison ROUSTAN

rue Hôtel-de-Ville, 63, au 1^{er}, 14424

JEUNE HOMME sachant bien

écrire, désire emploi quelconque, tiendra les comptes. Ecrire, F. A. L., poste restante, Fontaines-sur-Saône (Rhône). 12321-17 sept.

M^{me} BUSSY r. Duguesclin,

92, à l'entresol,

près le cours Morand. Écritures publiques et privées. Correspondances diverses. Prix modérés.

MUSIQUE Au-Ménestrel. DULIEUX, 98, rue de l'Hôtel-de-Ville, près Bellecour, nouveau magasin sérieusement installé. — Grand abonnement, conditions exceptionnelles et choix considérable d'œuvres musicales.

MALADIES DES FEMMES

Traitées par M^{me} BERDOT, sage-femme de 1^{re} classe, de la Faculté de Montpellier

73, rue Boileau, Lyon (Brotteaux)

Tient des pensionnaires à toute époque de grossesse. — Consultations tous les jours, de 9 heures à 2 heures. — Discretion, soins

— Prix modéré.

PRÊTS

HYPOTHECAIRES

Dans toute la France

7, rue Ste-Catherine, au 2^e

UN MILLION

à placer au 4 p %.

PRÊTS

HYPOTHECAIRES

Sur construction élevée

sur le terrain des Hospices.

Rue Ste-Catherine, au 2^e

MANUFACTURE

DE

CARRELAGES CÉRAMIQUES

De Paray-le-Monial (Saône-et-Loire)

P. CHARNOZ & C^{ie}

ÉCONOMIE — LUXE — SALUBRITÉ

3 Diplômes d'honneur. 14 Médailles d'or

CARRELAGES INUSABLES

EN GRÈS CÉRAMÉ

Adopté par l'Etat, le Génie militaire, les Compagnies

de Chemins de fer,

les Hôpitaux, les Conseils de fabriques, etc.

Résultats des expériences officielles faites à l'Ecole des Ponts et Chaussées

RÉSISTANCE A L'ÉCRASEMENT, 963 KILOGRAMMES PAR CENTIMÈTRE CARRÉ

Reproduction des Carrelages moyen-âge. Exécution sur commandes de dessins spéciaux. — Entreprise à forfait des grands travaux de Carrelage. — Trottoirs de ville, etc.

DÉPOT à LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 47

CH. BON r. Bellecordière, 10,

(au Canon d'Or), fa-

bricque: Malles, Sacs, Gibecie-

res, Cartables, etc. (Gr. et dét.)

Injection Barraja

Vraie infallible, unique au monde. Guérit maladies secrètes les plus invétérées.

Prix 4 fr., cours Lafayette,

n^o 115, Lyon.

Plus de Chasseurs malheureux

Avec la Mire Merveil-

leuse, s'adaptant à tout fu-

sil, il est impossible de man-

quer le gibier. Pour la rece-

voir franco, envoyer fr. 50

(mandat ou timbres), à Kell,

boul. Voltaire, 175, Paris.

MALADIES SECRÈTES

CABINET MAROLLES

Docteur-Médecin

FONDÉ EN 1877

19, rue Cuvier, 19, LYON

Guérison radicale et sans

mercure des malad. secrètes,

CABINET

De 11 heures à 2 heures

De 7 heures à 9 heures

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

gratuites le samedi soir